

Index AI : PRE01/586/2011  
23 November 2011

## **Indonésie. Une sanction dérisoire a été prononcée pour des violences policières en Papouasie**

Que huit policiers indonésiens impliqués dans une violente opération de répression ayant fait trois morts parmi des manifestants pacifiques aient simplement reçu un avertissement écrit montre qu'en Indonésie la police n'est toujours pas tenue de rendre des comptes en matière de droits humains, a déclaré Amnesty International mercredi 23 novembre.

Ces avertissements ont été émis mardi 22 novembre, à l'issue d'une audience disciplinaire interne au cours de laquelle il a été établi que les policiers n'avaient pas respecté le Code de discipline de la police.

L'après-midi du 19 octobre 2011, des unités de la police et de l'armée ont dispersé avec violence les participants au troisième Congrès du peuple papou, rassemblement nationaliste pacifique organisé à Abepura, dans la province de Papouasie.

Les corps sans vie de Demianus Daniel, Yakobus Samonsabara et Max Asa Yeuw ont été retrouvés à proximité de l'endroit où se tenait le congrès.

« Ces avertissements constituent une sanction dérisoire, a déclaré Sam Zarifi directeur du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International. Ils ne prennent pas en compte la responsabilité des policiers dans la mort de ces trois personnes ni le fait qu'ils ont eu recours à une force excessive et injustifiée contre un rassemblement pacifique. »

Quelque 300 participants avaient été arrêtés et maltraités à l'issue de l'événement. La plupart d'entre eux avaient été remis en liberté le lendemain, mais six personnes ont été inculpées et attendent d'être jugées.

Amnesty International avait demandé aux autorités de donner suite aux conclusions de la Commission nationale des droits humains (Komnas HAM) selon lesquelles les forces de sécurité s'étaient rendues coupables de violations, et de déférer à la justice les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements.

« Alors que les autorités indonésiennes ont la responsabilité d'engager des poursuites contre ceux qui violent les droits fondamentaux, cette affaire montre une fois de plus que les violations des droits humains commises par des policiers ne parviennent pas devant les tribunaux civils et font systématiquement l'objet d'une procédure disciplinaire interne », a déclaré Sam Zarifi.

« Les mesures disciplinaires internes concernent les infractions mineures, pas les violations graves des droits humains. »

Amnesty International demande aux autorités indonésiennes de mettre en place un dispositif indépendant pour le dépôt de plaintes concernant des violations des droits humains imputables à des policiers.

Les structures actuelles comme la Commission nationale de la police ou la Commission nationale des droits humains n'ont pas les moyens de prendre en charge de manière efficace les plaintes concernant des violences policières et ne sont pas habilitées à accorder des réparations aux victimes.

D'après les enquêteurs de la Komnas HAM, les forces de sécurité indonésiennes se seraient rendues coupables de plusieurs violations des droits humains le 19 octobre. Elles auraient notamment ouvert le feu sur le rassemblement papou pacifique, et auraient roué de coups de poing et de pied les participants.

Il a été signalé le 7 novembre que le bureau du président indonésien avait rejeté les conclusions de la Komnas HAM, déclarant que l'affaire était toujours entre les mains de la police.

À l'issue de l'audience disciplinaire interne de la police du 22 novembre, l'ancien responsable de la police de Djayapura, Iman Setiawan, a été reconnu coupable d'avoir violé le Code de discipline du fait de « son incapacité à coordonner l'action des policiers sous son commandement ».

Sept policiers de la ville de Djayapura, capitale de la province de Papouasie, ont également été reconnus coupables d'avoir violé le code de discipline pour ne pas avoir « protégé et servi la population au mieux de leur capacité » et pour avoir « porté atteinte à l'honneur et à la dignité de l'État et de la police. » Les huit policiers ont reçu un avertissement écrit.